

Décision n° 2024.099

Marchés et avenants pour le mois de Mars 2024

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2021F02 du 5 juillet 2021 portant modification des délégations du Conseil Municipal au Maire, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire certaines missions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Il convient d'informer le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation, pour le mois de mars 2024,

Le Maire de la ville de Marmande,

A décidé de conclure et signer les marchés et avenants mentionnés dans les annexes ci-jointes

Précise que l'ensemble des actes de procédures et marchés correspondants sont tenus à la disposition des élus et de toute personne en demandant la consultation sous réserve du secret industriel et commercial.

*En application de l'article L.2122.23 du Code Général
des collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision
lors de la prochaine séance du Conseil Municipal*

Fait à Marmande, le 10 avril 2024

Le Maire de Marmande,

Joël HOCQUELET



DECISIONS DU MAIRE CONCERNANT LA PASSATION DES AVENANTS
POUR LA PERIODE DE JANVIER 2024

N° Marché	Intitulé du marché et lots	Titulaire	N° Avenant	Motif avenant	Incidence financière
2023M20A	Révision générale du PLU	CITADIA Conseil	1	Avenant de transfert	non
2021M46M	Maîtrise d'usage dans le cadre de la requalification de la place Clémenceau et des rues Charles de Gaulle, Abel Boyé et Palais	SEUIL ARCHITECTURE	4	Changement de siret et d'adresse	non

Les actes correspondants peuvent être consultés en faisant la demande écrite au Maire de Marmande aux coordonnées suivantes : cop@vg-agglo.com

